

GUIDE DE LA LABELLISATION ONEWATER EAU BIEN COMMUN

Version du 16 décembre 2025



Ce guide a été conçu pour accompagner les acteurs souhaitant obtenir la labellisation OneWater – Eau Bien Commun.

Il en présente les fondements, les objectifs et les critères d'éligibilité, tout en détaillant les démarches à suivre et les bénéfices liés à l'obtention du label.

Il constitue un outil pratique et de référence, permettant à chacun de mieux comprendre le sens de la labellisation et de s'inscrire pleinement dans la dynamique collective portée par OneWater - Eau Bien Commun.

CONTACT

Lucie SALOMON - Cheffe de programme OneWater
programme@onewater.fr

<i>Qu'est-ce que OneWater - Eau Bien Commun ?</i>	03
<i>Les défis OneWater - Eau Bien Commun</i>	
<i>Labellisation OneWater - Eau Bien Commun</i>	04
<i>Pourquoi une labellisation OneWater - Eau Bien Commun ?</i>	05
<i>Quels types d'actions ou de projets peuvent recevoir un label "OneWater - Eau Bien Commun" ?</i>	
<i>Eligibilité des candidats à la labellisation OneWater - Eau Bien Commun</i>	06
<i>Les catégories dans lesquelles vous pouvez candidater</i>	
<i>Démarches</i>	07
<i>Communication</i>	08

Qu'est-ce que OneWater - Eau Bien Commun ?

OneWater - Eau Bien Commun est un programme national de recherche qui a pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'eau et promouvoir un nouveau paradigme : dépasser la vision de l'eau comme simple ressource pour la reconnaître comme un commun, appelant à un usage raisonné, pour un développement viable, équitable et durable.

Avec le changement global, les pressions environnementales et anthropiques sur les ressources en eau douce continentale sont exacerbées et deviennent un défi majeur pour nos sociétés au 21ème siècle.

Afin de répondre à ces défis, le programme OneWater - Eau Bien Commun fédère une "communauté eau" multi-acteurs autour de projets scientifiques, d'initiatives de formation par la recherche, de conférences scientifiques, d'ateliers et d'actions de coopération européenne et internationale.

[En savoir plus le programme national de recherche OneWater - Eau Bien Commun](#)

Les défis OneWater - Eau Bien Commun

Ce programme national est articulé, sur une durée de 10 ans (2022-2032), autour de 6 grands défis scientifiques et techniques :

- **Défi 1** : anticiper l'évolution de la ressource en eau pour permettre l'adaptation des territoires à leurs singularités
- **Défi 2** : développer une "empreinte eau" des processus environnementaux et des activités humaines, en considérant non seulement les transferts d'eau mais aussi sa qualité
- **Défi 3** : utiliser l'eau comme sentinelle de la santé de l'environnement et des sociétés humaines le long du continuum terre-mer
- **Défi 4** : proposer des solutions pour promouvoir l'adaptabilité et la résilience des socio-hydro-systèmes face aux changements globaux, et favoriser des approches et des usages plus raisonnés et intégrés
- **Défi 5** : accompagner la transition socio-écologique vers une nouvelle gouvernance des ressources, pour une société durable et résiliente
- **Défi 6** : partager, rendre les données sur l'eau accessible et compréhensible par tous

Labellisation OneWater - Eau Bien Commun

La labellisation est en priorité ouverte aux actions et projets de recherche, portés par des acteurs issus du monde académique ou non académique, qui répondent à un ou plusieurs des défis du programme OneWater - Eau Bien Commun. Elle peut concerner des initiatives dont les impacts sont en cohérence avec les objectifs de ce programme.

Programme national de recherche scientifique, OneWater - Eau Bien Commun a l'ambition de mobiliser et fédérer tant des acteurs que des projets pour répondre aux défis structurants le programme prioritairement sur le territoire français, dans l'hexagone et dans les territoires d'outremers.

A travers la mise en œuvre de projets, des actions de formations et de médiations innovantes, l'acquisition d'équipements de pointe et la mise en réseau d'acteurs, **les impacts de ce programme sur le développement des sociétés et des territoires seront directs et significatifs :**

- Impacts socio-économiques : accompagner les acteurs dans la transformation de leurs pratiques liées à l'eau avec des solutions innovantes et le déploiement de l'économie circulaire
- Impacts environnementaux : Favoriser l'adaptation, partager les ressources, alerter sur les pollutions, préserver la qualité des milieux et de la biodiversité nécessaire au bon fonctionnement des hydro-systèmes.
- Impacts sanitaires et sociaux : améliorer la qualité de vie et de la santé des populations, accès à une eau de qualité et à l'assainissement
- Impacts socio-culturels : considérer la diversité des valeurs de l'eau, les pratiques individuelles et collectives et leurs dynamiques, en les intégrant à une approche holistique, nécessaire aux processus de décision et de gestion des ressources.
- Impacts scientifiques : faire avancer les connaissances, vers une reconnaissance internationale, support aux secteurs socio-économiques et aux actions européennes, émergence d'une plateforme virtuelle de l'eau

Formation ?

Pourquoi une labellisation OneWater - Eau Bien Commun ?

- S'engager dans un **collectif** mobilisé pour contribuer à répondre aux défis liés à l'eau en France hexagonale et à l'international
- **Partager et échanger** des savoirs et connaissances sur l'eau
- **Accéder et contribuer à un réseau d'acteurs** et de parties prenantes stratégiques du secteur de l'eau à travers la participation à des événements (colloques, conférences, rencontres, etc)
- Accroître ses opportunités **de financements publics** dans le cadre d'appels d'offres en recherche et développement.
- Bénéficier d'une **reconnaissance** par la communauté scientifique et **gagner en visibilité**.
- Bénéficier d'une **présentation de son projet** sur le site internet OneWater - Eau Bien Commun
- Bénéficier d'une **mise en avant sur les supports de communication** OneWater - Eau Bien Commun

Cette labellisation n'engage pas le programme OneWater - Eau Bien Commun à un soutien financier.

Quels types d'actions ou de projets peuvent recevoir un label "OneWater - Eau Bien Commun" ?

Tout collectif, projet, initiative, démarche, réalisation, pratique, activité dont les impacts rejoignent ceux du projet OneWater - Eau Bien Commun :

Exemples :

- Sujets de thèses, post docs
- Projet ou action de recherche porté / co-porté avec le monde socio-économique
- Formation dans le domaine de l'eau développé par l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Expérimentation associant des scientifiques et menée dans une région, une collectivité, un bassin

Eligibilité des candidats à la labellisation OneWater - Eau Bien Commun

Pourront présenter une candidature à une labellisation OneWater les acteurs justifiants :

- Une cohérence avec les défis, objectifs et impacts du programme *OneWater - Eau Bien Commun* ;
- Une validation scientifique ;
- Une contribution aux enjeux de société et de l'environnement actuels ou à venir au niveau local, régional, national ou international ;
- Un rattachement à une entité juridique légale (laboratoire, société, ...).

Les catégories dans lesquelles il est possible de candidater

- **Sociale économique** : Un projet qui vise à encourager les usagers de l'eau à changer leurs pratiques en utilisant/développant des solutions innovantes et en favorisant l'économie circulaire ;
- **Environnementale** : Un projet qui vise à s'adapter, prévenir les pollutions et protéger la biodiversité essentielle au bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- **Sanitaire et sociale** : Un projet qui vise à améliorer la qualité de vie et la santé des populations en favorisant l'accès à une eau de qualité et à l'assainissement ;
- **Sociale-culturelle** : Un projet qui vise à faire évoluer les pratiques en intégrant les valeurs sociales, environnementales et culturelles liées à l'eau ;
- **Scientifique** : Un projet qui vise à produire de la connaissance liée à l'eau au bénéfice de la science, des acteurs politiques, sociaux, économiques, de l'environnement et de la société.

Démarches

Dossier de candidature :

- Présentation du projet ou de l'action
- Résumé du projet
- Lettre d'engagement
- Formulaire de labellisation rempli
- Tout document pertinent à l'appui de la candidature

Comité de sélection *ad hoc* OneWater - Eau Bien Commun :

Les candidatures seront examinées par un jury comité, *ad hoc* OneWater - Eau Bien Commun, composé des co-directeurs scientifiques du programme, des facilitateurs des défis, de membres du Think Tank et d'acteurs du monde socio-économique. Si besoin, le comité pourra être élargi à d'autres experts selon les projets présentés. Après un premier examen de la demande, un entretien de présentation orale pourra être demandé par le jury. Les projets lauréats sélectionnés à l'issue du processus de labellisation seront notifiés pour une durée déterminée.

Communication

La **labellisation OneWater – Eau Bien Commun** s'accompagne d'un ensemble de règles et de bonnes pratiques en matière de communication. Elles visent à assurer une **visibilité claire et homogène** du label, ainsi qu'une reconnaissance partagée de l'appartenance à la communauté OneWater.

Mentions obligatoires

Conformément à l'article 9 du Contrat Attributif d'Aide (CAA) les partenaires du projet se sont **engagés à mentionner le soutien apporté par l'ANR au titre de France 2030 dans les actions de communication et les publications.**

En complément, tout projet, action ou production bénéficiant de la labellisation doit comporter la mention suivante :

“ Ce projet a été labellisé OneWater dans le cadre du PIA France 2030, il se distingue par sa contribution au programme de recherche exploratoire OneWater - Eau Bien Commun dédié à la recherche et à la gestion durable de l'eau ”

Cette mention doit apparaître dans :

- les publications scientifiques (articles, communications, posters, thèses, rapports),
- Les supports de communication (flyers, affiches, sites web, newsletters, vidéos, communiqués),
- les présentations orales (colloques, séminaires, conférences).

Estampille et identité visuelle

L'estampille officielle de la labellisation OneWater doit être apposée sur tous les supports. Son usage doit respecter la charte graphique fournie (formats, couleurs, interdictions). Toute modification ou déclinaison non validée est interdite.



Communication



Communication

Valorisation et diffusion

Les porteurs de projets sont encouragés à :

- mentionner la labellisation OneWater dans leurs communications sur les réseaux sociaux,
- informer l'équipe OneWater de leurs actualités afin de permettre une diffusion via les canaux officiels (site web, LinkedIn, newsletters),
- intégrer, lorsque possible, un lien vers le site OneWater - Eau Bien Commun.

Les **projets labellisés pourront être valorisés sur le supports officiels du programme** - site web, newsletters, réseaux sociaux et lors des événements - offrant ainsi une visibilité accrue auprès de la communauté scientifique, des partenaires institutionnels et du grand public. pour ce faire les porteurs de projets sont invités à transmettre leurs actualités à l'équipe de communication afin de faciliter cette diffusion.

Contact

Pour toute question relative à la communication ou à l'utilisation de l'estampille :

communication@onewater.fr